Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260416-202629-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 avril 2026

Délibération n° 2026-29

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	18	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 03/04/2026
DATE D'AFFICHAGE : 17/04/2026

Le seize avril deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Amélie LE CALVEZ qui avait donné pouvoir à Marie MOREAU.

Mme Marion L'ERROL a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN A KERAMBLOC'H

Le 1er adjoint donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de M Jean-Yves POULIQUEN, sollicitant l'acquisition d'une partie de chemin communal située entre ses bâtiments à Kerambloc'h à la section E entre le n° 1743 et le n° 602 d'une superficie d'environ 20 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne** un accord de principe à la vente, après enquête publique.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance.

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.